

Organisation territoriale de l'État : groupe de travail DGAFP (4 octobre 2019)

.....

[D'après le compte rendu de la [CFDT-Fonctions publiques](#).]

Le groupe de travail sur l'organisation territoriale de l'État (OTE) s'est réuni à la DGAFP le vendredi 4 octobre en présence de Thierry Le Goff (DGAFP) et de Claude Kupfer, préfet en charge de la mission de coordination de la réforme de l'État (Micore). Toutes les organisations syndicales représentatives au conseil supérieur de la fonction publique d'État (CSFPE) étaient présentes. La CFDT était représentée par Martial Crance ([CFDT-Fonctions publiques](#)), François Thos ([CFDT-Interco](#)).

Ce groupe de travail est mis en place par la DGAFP dans le cadre fixé par les circulaires du Premier ministre du [12 juin 2019 \(OTE\)](#) et du [2 août 2019 \(SGC\)](#). Il a le même format que les groupes de travail de 2015 sur la réforme « fusion des régions », avec une dimension départementale plus affirmée. Ses objectifs sont :

- information et avancées de la réforme ;
- prise en compte des retours des organisations syndicales ;
- possibilité de focus thématiques.

Il couvre un volet RH important, avec plus de 5 500 agents concernés (3 700 au ministère de l'Intérieur et 1 800 dans d'autres ministères, dont l'Agriculture). Il s'articulera avec les travaux menés en CT et CHSCT dans chaque ministère concerné par les réformes, notamment sur les questions RH et dialogue social, accompagnement des mobilités résultantes.

La CFDT s'est exprimée en ouverture par une déclaration liminaire. Elle a rappelé ses exigences et ses questions sur la situation présente en marquant le caractère « marche forcée » imprimé par le gouvernement, la médiocrité du dialogue social et l'absence de considération pour les agents concernés.

Toutes les organisations syndicales ont exprimé de vives critiques sur ces nouvelles organisations et surtout sur la manière dont elles sont menées.

Au travers d'une lettre adressée au Premier ministre, la CFDT a demandé que le caractère de « restructuration de services » soit reconnu afin que les agents puissent bénéficier des dispositions de la loi. Cette demande, reprise unanimement par toutes les organisations syndicales, est à l'arbitrage de Matignon.

Le DGAFP reconnaît la rapidité du processus et les difficultés sur le terrain. Il y aura une reconduction des ICOS pour le dialogue social déconcentré régional. Les CTM seront

consultés, de même que les CT locaux et, dans un certain nombre de cas, les CHSCT.

Le préfet Kupfer précise que la Micore n'agit pas à la place des ministères, mais s'assure de la bonne coordination d'ensemble et du respect des calendriers dont :

- La mise en place des SGC (secrétariats généraux communs aux DDI et aux préfectures) entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020. Les transferts budgétaires dans le BOP 354 seront effectués dès 2020. Un décret en Conseil d'État sur les SGC va être présenté avant fin 2019.
- La fourniture d'un guide d'accompagnement RH aux équipes de préfiguration. D'ici la fin de l'année, des instructions du ministère de l'Intérieur viendront compléter les dispositifs RH.
- Les regroupements des unités départementales des Direccte et de la partie cohésion sociale des DDCS et des DDCSPP au sein d'un nouveau réseau de DDICSTE, dont les préfigureurs seront connus pour le 11 octobre.
- La désignation des préfigureurs pour le rattachement du pôle jeunesse aux rectorats et DSDEN.
- Le respect des procédures d'information et de concertation avec les agents, qui doivent être les plus complètes

possibles.

La Micore rappelle les expérimentations : Corrèze, Charente, Eure et Dordogne. Pour les DOM et COM, les circulaires sont sorties ; à venir celles sur la Corse et l'Île-de-France.

Les préfets doivent faire remonter les projets de réorganisation globale de l'ensemble des services territoriaux de l'État pour le 31 octobre. Parmi les autres sujets abordés, le transfert de la taxe aménagement, la gestion de la main d'œuvre étrangère, les missions DREAL et DDT...

La CFDT est aussi intervenue sur la question de la place de la politique de la ville et de l'articulation de la nouvelle organisation territoriale de l'État avec la mise en place des agences nationales de la cohésion des territoires (ANCT).

Pas de réponse sur ces deux questions.

Deux nouveaux rendez-vous du groupe de travail sont prévus courant novembre et en décembre 2019.

Présentation du groupe de travail (document DGAFP-Micore, 4 octobre 2019) :

[GTRéformeOTE-04102019 - Vexp](#)